

Décret

Générale

modern

Décret n° 2010-0181/PR/MS portant sur la mise en place du Comité National d'Organisation de la Conférence "Ports, Migrations et Vulnérabilité au VIH/SIDA".

n° 2010-0181/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
25 septembre 2010

Numéro JO
n° 18 du 30/09/2010

Date du numéro
30 septembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant Orientation de la politique de santé

VU La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 relative aux attributions et à la réorganisation du Ministère de la Santé

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2008-0178/PRE modifiant le décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de la Santé.

TEXTE INTÉGRAL

Article I

Il est créé un comité national chargé de la préparation de la conférence intitulée « Ports, Migrations et Vulnérabilités au VIH » qui se tiendra à Djibouti, du 26 au 29 septembre 2010, sous le haut patronage du Président de la République, Chef du Gouvernement, S.E Monsieur Ismaïl Omar Guelleh.

Article II

Le comité travaillera en étroite collaboration avec les staffs techniques de l'ONUSIDA et de coparrainants, désignés à cet effet.

Article III

Le comité national se compose d'un comité de pilotage et des sous-comités thématiques, dont la composition et les tâches spécifiques sont consignés ci-après : TITRE I : LES ORGANES

Article IV

Les organes dudit comité sont désignés comme suit : * Comité de pilotage ; * Secrétariat du comité de pilotage ; * Sous-comité scientifique et technique ; * Sous-comité finances et logistique ; * Sous-comité Secrétariat et Accueil ; * Sous-comité Transports et hébergement ; * Sous-comité réceptions, animations ; * Sous-comité communication ; * Sous-comité Sécurité. TITRE II : MISSIONS

Article V

Le comité de pilotage est chargé

- de planifier les tâches et les besoins humains et matériels en sus des conditions arrêtées nommées par le présent Décret
- d'assurer la coordination avec l'organisme ONUSIDA et ses coparrainants
- de superviser les activités de sous-comités
- rendre compte au Ministre de la Santé de l'Etat d'avancement des travaux préparatoires.

Article VI

Les missions des sous-comités et du secrétariat sont définies comme suit : A. Secrétariat du comité de pilotage a pour tâche

- assurer l'archivage des documents techniques et administratifs
- disponibiliser l'information sur les itinéraires (Arrivées et Départs) des participants pour les sous comités
- établir le procès verbal des réunions du comité de pilotage
- coordonner les flux d'information avec le bureau d'ONUSIDA à Djibouti. B. Le Sous-comité finances et logistique a pour tâches
- élaborer le budget prévisionnel
- assurer les achats et approvisionnement
- élaborer les rapports financiers. C. Le Sous-comité technique a pour tâches
- finaliser et produire le programme et le document technique de la conférence
- identifier les thèmes et les intervenants pour la partie nationale
- préparer les discours et les communications thématiques
- veuillez au bon déroulement des travaux de la conférence
- produire le rapport final en collaboration avec le staff technique de l'ONUSIDA. D. Le Sous-comité Secrétariat et Accueil a pour tâches
- d'établir les listes de participants et les adresser les invitations
- de distribuer les badges, le programme et le document technique
- de vérifier l'état des salles (place réservées, micros fonctionnels, objets perdus) et étiqueter les places officielles
- de coordonner les affiches et les stands dans les aires de la conférence
- d'installer les participants en salle
- d'assurer les projections en salle
- d'assister l'équipe des interprètes
-

de rédiger les recommandations, les communiqués et les mettre à la disposition des participants et des correspondants de la presse

- de se tenir à l'écoute des « invités ». E. Le Sous-comité de transports et hébergement a pour tâches
- d'accueillir les délégations à l'aéroport
- de s'assurer et rendre compte des arrivées et des départs effectifs selon les réservations
- de réserver les salons d'honneur pour les Ministres et les hauts représentants des organismes bilatéraux et multilatéraux
- de faciliter les démarches de visas et autres procédures administratives
- de transférer les conférenciers de l'aéroport à l'Hôtel et les installer
- d'Assurer la permanence au niveau des hôtels où logent les participants et assurer le rôle de médiateur
- d'assurer la gestion des véhicules réquisitionnés pour le transport des officiels
- de mettre en place des navettes entre les hôtels et les lieux de la conférence à des horaires fixes communiquées à tous
- de planifier l'usage et l'affectation des véhicules réquisitionnés
- d'organiser la visite de la ville pour des petits groupes à des heures libres. F. Le Sous-comité de réceptions et animations a pour tâches
- d'organiser les réceptions officielles
- d'envoyer les invitations
- de décorer les salles de réception, de concert avec les tenants des lieux
- d'organiser des animations et des scénettes
- de préparer les cadeaux pour les invités de marque. G. Le Sous-comité communication a pour tâches
- d'élaborer dossier de presse en collaboration le sous-comité technique
- d'assurer la relation avec le média
- d'assurer en amont de la conférence la diffusion de communiqués et la vulgarisation des thèmes à travers le média national
- de faciliter l'accès aux salles de conférence aux correspondants de presse
- d'organiser des interviews
- de suivre les éditions de presse
- d'assurer la diffusion en temps réel des sessions de la conférence via le site web du Ministère de la Santé. H. Le Sous-comité sécurité a pour tâches
- de coordonner le maintien de sécurité à l'intérieur et aux abords des hôtels, des lieux de la conférence
- de faciliter obtention de visas à l'aéroport pour les conférenciers
- de fixer et faire respecter les itinéraires de priorité de circulation de convois ministériels
- d'assurer et coordonner la sécurité et les déplacements des V.I.P. TITRE IV : MEMBRES

Article VII

Sont désignés membres du comité de pilotage

-
- Président : ADEN DOUALEH (Président des Autorités des Ports et des Zones franches)
 - Coordonateur : NASSER MED OUSBO (Conseiller Technique Ministre de la Santé)
 - Coordonateur : ABDOULKARIM OMAR MOUSSA (Secrétaire Général du Port)
 - Vice-président, responsable du sous comité scientifique et technique : SALEH BANOITA (Secrétaire Général du Ministère de la Santé)
 -

Vice-président, responsable du sous-comité accueil et secrétariat : ALI SILLAYE ABDALLAH (Inspecteur Général de la Santé)

- Vice-président, responsable du sous-comité de transports et hébergement : DJAMA IBRAHIM DARAR (Directeur Commercial du Port)
- Vice-président, responsable du sous-comité réceptions et animations : FATOUMA MOHAMED KAMIL (Conseillère Technique du Ministère de la Santé)
- Vice-président, responsable du sous-comité communication : KHALED HAIDAR Directeur la Communication
- Vice-président, responsable du sous comité finances et logistique : MAHAD IBRAHIM HASSAN (Chef de Service des Etudes et Planification)
- Vice-président, responsable du sous-comité sécurité : LT/CLN ALI AHMED ORBISSO
- Secrétaire du Comité de Pilotage : ABDOURAHMAN MOHAMED ABOUBAKER (Directeur des Etudes, Planification du Ministère de la Santé).

Article VIII

Les autres membres sont :Section 1 : Secrétariat du Comité de Pilotage– Habone Hassan Ahmed (DEPCI/MS)

-
- Assia Haissama (PNLT/MS)
 - Choukri Hassan Ismail (MS)
 - Fahima Omar Meke (DEPCI/MS) ; Section 2 : Sous-comité scientifique et technique– Houssein Youssouf Darar (HGP/MS)
 - Ali Ahmed Youssouf (MID)
 - Kabir Abdallah Youssouf (Douane/MFEPP)
 - Mohamed Abdillahi Goulani (CYT/MS)
 - Ali Ibrahim (PLS/SANTE)
 - Mohamed Hassan Ali (Labo/MS)
 - Ammar Abdo Ahmed (DEIS/MS)
 - Abdillahi Youssouf (DMPL/MS)
 - Omar Wahib (MTETP)
 - Ahmed Hassan Bouraleh (FAD)
 - Moussa Ali Dini (GN)
 - Mahamoud Ali (OPS)
 - Idriss Farah Miguil (SE)
 - Osman Hassan Omar (PAID)
 - Ali Barreh Matan (EMD/MS) ; Section 3 : Sous-comité finances et logistique– Souad Omar (DGP/MS)
 - Idil Youssouf (DGP/MS)
 - Aicha Houssein (DRHF/MS)
 - Fatouma Ali Abdallah (DPS/MS) ; Section 4 : Sous-comité secrétariat et accueil– Hasna Maki Houmed (IDA)
 - Samira Ali Higo (MS)
 - Mahdi Abdillahi Moussa (SE)
 - Habone Moussa Okieh (PAID)
 - Goumaneh Waberi Goumaneh (EMD/MS)
 - Abdourahman Robleh Guirreh (EMD/MS)
 -

- Amina Ali Ahmed (PAID)
- Mohamed Mahyoub Hatem (CT/MS)
- Aboubaker Hoch Hared (MS)
- Meeke Mohamed Moussa (CSC Einguela/MS)
- Rida Djbeniani (OMS)
- Mouna Osman Aden (CPF/MS)
- Neima Ismaël (DSME/MS)
- Mouna Moustapha (SG/MS)
- Hasna Meiké (SE)
- Fadoun Djama Abdi (UGP/MS)
- Ebas-Mouna Moussa Mohamed (DSME/MS)
- Amina Ali Ahmed (PAID)
- Chehem Ibrahim Mohamed (MS)
- Abdoukader Mohamed Garad (SIS/MS). Section 5 : Sous-comité transports et hébergement– Farhan Said Barkat (DRHF/MS)
- Kassim Issack Osman (ISSS/MS)
- Assoweh Abdillahi Assoweh (HB/MS)
- Abdoukader Houssein Omar (MAECI)
- Habone Abdourahman Aden (PAID)
- Djihade Aboubaker Hassan (DEPCI/MS)
- Anissa Houssein Bouh (PNLT/MS)
- Hibo Ibrahim Ismaïl (MS)
- Filsan Daher Had (DEPCI/MS)
- Fadoumo Ahmed Farah (PAID)
- Oubah Abdillahi Omar (PAID)
- Houssein Kayad (UGP/MS)
- Ismaël Ibrahim Ali (DEPCI/MS)
- Hibo Ali Ahmed (PAID). Section 6 : Sous-comité communication– Moumina Houmed (DPS/MS)
- Zamzam Abdillahi (PLS/SE)
- Mariam Abdourahman (DPS/MS)
- Abdoukarim Ahmed Assoweh (WEB/MS)
- Amina Abdi Omar (PAID)
- Anissa Ali Ahmed (PAID). Section 7 : Sous-comité réceptions et animations– Mounira Ali (DSME/MS)
- Samia Mohamed Hadi (EMD/MS)
- Djama Guirreh (CT/MS)
- Mako Mahmoud (DSME/MS) ; Section 8 : Sous-comité Sécurité– Colonel Idriss Djama (DSP/MID). TITRE IV : AUTRES DISPOSITIONS

Article IX

Compte tenu de l'importance de l'élément, la préparation doit requérir toute l'attention et la disponibilité des membres du comité national.

Article X

Le comité national peut faire appel à toutes personnes ressources des secteurs publics et parapublics et réquisitionner les matériels nécessaires au bon déroulement de la conférence.

Article XI

A compter du 1er septembre et jusqu'à la date de clôture de la conférence, les membres du comité national ne peuvent bénéficier ni de congé, ni de départs en mission à l'étranger.

Article XII

Le présent Décret sera enregistré, diffusé partout où besoin sera et sortira dans le Journal Officiel de la République de Djibouti selon les procédures officielles.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH